

# Professionnels de santé : mode d'emploi pour le déploiement de la télémédecine



Pour la [Haute autorité de santé \(HAS\)](#), la télémédecine est une modalité d'exercice médical comme une autre qui doit avoir un niveau de qualité et de sécurité équivalent à un acte en présentiel. Pour rappeler les conditions de réussite de ces actes et le rôle du professionnel médical, elle vient de publier deux guides. L'un est consacré à la « [Téléconsultation et téléexpertise](#) » et l'autre à la « [Téléimagerie](#) ». La HAS précise que le professionnel médical doit estimer la pertinence d'une prise en charge par téléconsultation et recommander de transmettre le compte-rendu de la réalisation de l'acte de télémédecine au médecin traitant.

Elle a par ailleurs réalisé une fiche d'information pédagogique « ma consultation médicale à distance » pour les patients. Ce document se veut un outil de dialogue médecin-patient pour expliquer et rassurer.

Enfin, la HAS propose des grilles d'entretien permettant de s'assurer que les actes de télémédecine répondent effectivement aux attentes et aux besoins des patients, selon la méthode du patient-traceur (questions sur la qualité d'une prise en charge à partir d'un cas et entretiens avec le patient lui-même, puis avec l'équipe pluriprofessionnelle).

